

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20130916_DL_01

OBJET :
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
« PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES »

Date de convocation :
26 août 2013

Date de séance:
16 septembre 2013

Date d'affichage :
23 septembre 2013

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille treize, le seize septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération n°5 du 22 juin 2009 portant sur l'approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes « télécoms ».
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 29 mai 2013 ayant pour objet la fourniture de prestations de services de télécommunications électroniques (fixe, mobile, réseaux, Internet) pour les membres du groupement de commandes télécoms coordonné par le syndicat mixte.
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 16 septembre 2013 pour l'attribution de ce marché ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le marché intitulé « Prestations de services de télécommunications électroniques » est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1	Téléphonie fixe abonnements et trafic entrant, trafic sortant. Numéros libre appel ou à coût partagé (Abonnements, services et tout type de communications)	SFR
LOT 2	Services IP Centrex	OPTION SERVICE
LOT 3	Téléphonie mobile	SFR
LOT 4	Services « Machine to Machine »	SFR
LOT 5	Réseau de collecte DSL	OPTION SERVICE
LOT 6	Emission de messages électroniques en masse	SFR
LOT 7	Accès Internet principal à très haut débit nominal	NEURONNEXION
LOT 8	Accès Internet de secours à très haut débit nominal	SFR

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution du marché aux cocontractants retenus au nom de l'ensemble des membres du groupement de commandes.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.